

### Préparation de l'opération

- La mise en place des plaques de renfort doit se faire à 2 personnes
- Les opérateurs vérifieront que les plaques de renfort sont posées aux emplacements prévus
- L'ensemble des intervenants porteront les EPI (Gants, chaussures de sécurité)
- L'ensemble des opérations doivent se faire en lumière de service et éclairage sous gradin allumé (tableau électrique dans le sas)
- Le rang 1 est en bas, le Rang 7 est en haut

### Opération de déploiement

- Les opérations se font dans l'ordre suivant :
  - Manoeuvre du gradin
  - Mise en place des marches à Jardin et Cour
  - Mise en place des stabilisateurs
  - Mise en place des gardes corps
  - Levée des dossiers, mise en place des coussins
- Manoeuvre du gradin
  - Une personne se place sur le côté du gradin à Jardin afin de surveiller la manœuvre et interdire le passage de personnes
  - L'opérateur effectue la manœuvre et s'assure du bon déroulement du déploiement en relation avec le surveillant (roulage symétrique, bruit « normal » absence d'obstacles, ...)
  - A la fin de l'opération, retrait de la télécommande et rangement dans le bureau technique
- Mise en place des marches
  - L'opérateur vérifie que les marches sont correctement fixées et stables
- Mise en place des stabilisateurs
  - Port du casque obligatoire
  - L'ensemble des stabilisateurs doivent être mis en place avant de monter sur le gradin
- Mise en place des gardes corps :
  - Cette opération se fait à 3 personnes
    - 2 personnes pour la manutention >>> « en haut »
    - 1 personne pour l'insertion des tubes de fixation >>> « en bas »
      - Port du casque obligatoire pour le personnel « en bas »
  - Accès au lieu de stockage (régie) par l'escalier Cour et le rang 7
  - Les gardes corps sont mis en place du haut vers le bas
  - Les gardes corps sont manutentionnés tubes de fixations tournés vers le gradin de façon à ne pas avoir à les retourner pour la mise en place
  - La personne « en bas » se maintient à bonne distance durant la mise en place
  - Une fois en place, la personne « en bas » insère les tubes de fixations et effectue le serrage
  - Une fois le serrage effectué, la personne « en bas » informe de manière claire et intelligible que les 2 personnes « en haut » peuvent lâcher le garde-corps.
  - L'opération se renouvelle de manière identique pour les autres gardes corps
  - La fixation du « voile de rambarde » doit être faite sur le 2<sup>ème</sup> tube en partant du haut, de façon à laisser la rambarde principale préhensile.

Opération de repli

- Les opérations suivantes seront effectuées dans l'ordre
  - Enlèvement des coussins, repli des dossiers
  - Retrait des gardes corps
  - Retrait des stabilisateurs
  - Retrait des marches à Jardin et Cour
  - Manoeuvre du gradin
- Repli des dossiers
  - Les dossiers du rangs 6 restent en place de façon à servir de garde-corps au rang 7
  - L'opérateur vérifiera l'absence de tout obstacles dans les rangés
- Enlèvement des gardes corps :
  - Cette opération se fait à 3 personnes
    - 2 personnes pour la manutention >>> « en haut »
    - 1 personne pour l'insertion des tubes de fixation >>> « en bas »
      - Port du casque obligatoire pour le personnel « en bas »
  - Les gardes corps sont retirés du bas vers le haut
  - Les personnes « en haut » maintiennent le garde-corps, et informe de manière claire et intelligible que la personne « en bas » peut desserrer et extraire les tubes de fixations
  - La personne « en bas » se maintient à bonne distance durant l'enlèvement du garde-corps
  - Les gardes corps sont manutentionnés tubes de fixations tournés vers le gradin
  - L'opération se renouvelle de manière identique pour les autres gardes corps
  - Le retour sur le plateau se fait par l'escalier Cour
- Enlèvement des stabilisateurs
  - Port du casque obligatoire
  - L'ensemble des stabilisateurs doivent être enlevés avant toutes manœuvre de retrait
- Enlèvement des marches
  - Avant de commencer, l'opérateur vérifiera qu'il n'y a plus de personnel dans la régie et sur le gradin
- Manoeuvre du gradin
  - L'opérateur vérifiera qu'il n'y a personne sous le gradin
  - Une personne se place sur le côté du gradin à Jardin afin de surveiller la manœuvre et interdire le passage de personnes
  - L'opérateur effectue la manœuvre et s'assure du bon déroulement du retrait en relation avec le surveillant (roulage symétrique, bruit « normal » absence d'obstacles, ...)
  - Retrait de la télécommande et rangement dans le bureau technique

### Opération de déploiement partiel (Jauge 40 places)

- Un déploiement uniquement des rangs 1 et 2 possible
- Les opérations sont effectuées dans le même ordre que pour un déploiement complet toutefois :
  - Une seule rangée de plaques (les grandes plaques)
  - Pas de mise en place des stabilisateurs
  - La récupération des coussins stockés sur le rang 7 doit se faire de la manière suivante :
    - Accès à la plateforme du rang 7 via une échelle
    - Utilisations des coussins stockés à l'abord immédiat de la régie
      - Pas de circulation sur la plateforme du rang 7
    - Les coussins doivent être passés à une personne au sol
      - Pas d'utilisation de l'échelle avec une charge

### Opération de retrait partiel (accès au grill à l'aplomb du gradin)

- Un retrait uniquement des rang 1 et 2 est possible
- Les opérations sont à effectuer dans le même ordre que pour un repli complet toutefois :
  - Les plaques de renfort de face peuvent être retirées une fois le retrait effectué
    - Ne pas omettre de les remettre en place avant redéploiement
  - Il n'est pas nécessaire d'enlèvement des stabilisateurs
  - Vérifier qu'aucun objet dans le gradin ne gêne la manœuvre
  - Vérifier l'absence de personnel sous le gradin
- Une fois le repli effectué, l'accès à la régie doit se faire avec une échelle
- Un balisage complet et explicite sera mis en place au niveau du rang 3 une fois le gradin partiellement replié. Cette disposition a pour but de prévenir toute chute en descendant le gradin
- La circulation sur le gradin sans éclairage est interdite

Tout travaux doit se faire dans le strict respect des consignes de sécurité et de préservation de l'intégrité des opérateurs.

### Définition de l'accident

Situation dangereuse = personne + danger

Accident = évènement déclencheur + situation dangereuse

Toute action doit être exécutée en sécurité. Si les conditions ne sont pas réunies, l'action ne doit pas être exécutée.

Rien ne justifie une action mettant un opérateur en situation dangereuse.